



AVERTISSEMENT

Veuillez prendre note que ce guide des mesures sanitaires s'applique spécifiquement au service de prêt de matériel et d'équipements de plein air, Invent'air, offert par Loisir et Sport Montérégie. Le contenu présenté respecte les consignes ministérielles et les exigences de la santé publique. La situation actuelle étant en constante évolution, ce document de référence sera mis à jour selon les annonces du Gouvernement du Québec.

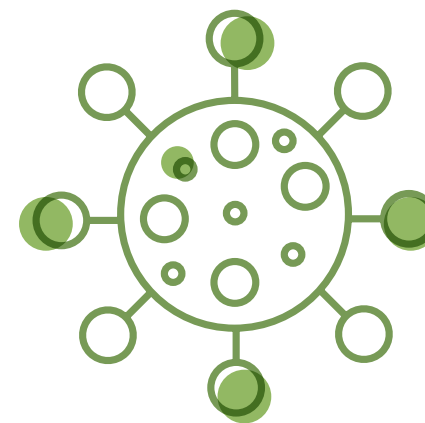
INTRODUCTION ET MISE EN CONTEXTE

Le déconfinement actuel, annoncé par le Gouvernement du Québec, représente une opportunité en or pour le secteur du plein air de se positionner et de faire valoir les bienfaits de sa pratique!

En effet, les activités de loisir, de sport et de plein air ont d'abord été interdites, puis limitées quant à leur pratique tel qu'on les connaît. Le discours gouvernemental lors de la première phase de déconfinement autorisait et priorisait les activités pratiquées à l'extérieur et où la distanciation physique était possible. Dès lors, le plein air semblait être la solution idéale dans un tel contexte!

C'est pour cette raison que Loisir et Sport Montérégie a pris la décision de poursuivre son offre de prêt de matériel et d'équipements de plein air, qui représente un levier pour les initiatives de plein air dans la région.

Ce guide présente l'ensemble des éléments mis en place afin d'assurer que l'offre reste sécuritaire et respecte les normes sanitaires exigées. Il est certain que, pour y arriver, nous avons apporté certaines modifications au fonctionnement initial du service Invent'air : diminution des occasions de partage du matériel commun, diminution du ratio permis dans les tentes, consignes supplémentaires reliées au nettoyage, séchage et transport du matériel, etc.).



MESURES DE PRÉVENTION MISES DE L'AVANT PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Afin d'offrir un service où le risque de propagation du virus est limité, plusieurs consignes sont à respecter. Les informations suivantes proviennent de l'INSPQ et précisent les mesures individuelles et collectives à mettre de l'avant.

Le service de prêt de matériel et d'équipements de plein air offert par Loisir et Sport Montérégie s'adresse à des groupes. Il est donc de la responsabilité de l'intervenant de transmettre l'information à ses participants et de s'assurer du respect des consignes.



INDIVIDUELLES

Absence de symptômes (la fièvre, la toux, les difficultés respiratoires et la perte de l'odorat sont les principaux)

Distanciation physique (le moyen de prévention à privilégier, car c'est le plus efficace)

Mesure d'hygiène individuelle

Port du couvre-visage (bien que recommandé, il ne peut pas substituer aux autres mesures de protection)



COMMUNAUTAIRES

Éviter les endroits très fréquentés et les rassemblements

Éviter les salutations d'usage, comme les poignées de main

Éviter les aires communautaires

Installer une affiche de sensibilisation concernant la propagation

Installer une affiche de sensibilisation concernant le lavage des mains

RÉFÉRENCES

GOVERNEMENT DU QUÉBEC :
<https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/informations-generales-sur-le-coronavirus/#c53182>

INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE
DU QUÉBEC :
<https://www.inspq.qc.ca/publications/2439>

PASSEPORT SANTÉ :
<https://www.passeportsante.net/fr/Actualites/Dossiers/Fiche.aspx?doc=coronavirus-surfaces>

RISQUES POTENTIELS CIBLÉS ET MESURES MISES EN PLACE POUR ÉVITER OU DIMINUER LES IMPACTS

C'EST TOUJOURS PLUS RASSURANT DE SAVOIR QUE LES RISQUES POTENTIELS ONT ÉTÉ CIBLÉS ET QUE DES SOLUTIONS SONT DÉJÀ MISES EN PLACE POUR LIMITER LES DÉGÂTS !

⚠️ RISQUE POUR LES EMPLOYÉS

Que les employés de Loisir et Sport Montérégie attrapent ou transmettent le virus lors de la manutention du matériel de plein air prêté.

✅ SOLUTION

L'employeur s'est procuré les produits désinfectants ainsi que le matériel de protection nécessaire pour ses employés. De plus, une procédure stricte de nettoyage, séchage, transport et mise en quarantaine du matériel après utilisation a été développée.

⚠️ RISQUE RELIÉ À L'ENTRETIEN

Que l'entretien ne soit pas assez efficace pour contrer le virus.

✅ SOLUTION

Afin de répondre aux exigences sanitaires, une stricte procédure précisant la durée de mise en quarantaine du matériel, les produits à utiliser ainsi que la durée de séchage du matériel a été développée. Pour l'utilisation des produits de nettoyage, séchage, transport et mise en quarantaine du matériel nous ont aiguillés sur ceux à privilégier et à éviter afin de ne pas provoquer de bris ou d'annuler certaines propriétés ou surfaces protectrices déjà en place (ex : sur les tentes).

⚠️ RISQUE RELIÉ À LA NATURE DE L'ACTIVITÉ

Que l'activité nécessite un partage de matériel entre les participants.

✅ SOLUTION

Parmi le matériel disponible, il est possible de limiter le partage des équipements communs en attribuant des personnes responsables de leur utilisation au sein du groupe (ex : une seule personne utilise le poêle de camping ou le chaudron commun).

⚠️ RISQUE POUR LES EMPRUNTEURS

Que les utilisateurs du service de prêt de matériel et d'équipements de plein air attrapent ou transmettent le virus lors de leur utilisation du matériel de plein air emprunté.

✅ SOLUTION

L'engagement relatif aux mesures sanitaires en contexte de COVID-19 est signé par l'emprunteur et confirme qu'il a pris connaissance du présent guide des mesures sanitaires et de ses responsabilités qui en découlent. De plus, une procédure stricte de nettoyage, séchage, transport et mise en quarantaine du matériel après le retour de chaque réservation a été développée.

⚠️ RISQUE ÉCONOMIQUE

Que les dépenses engendrées par l'adaptation du service soient plus élevées que les ressources financières disponibles.

✅ SOLUTION

En prenant la décision de maintenir actif le service de prêt de matériel, Loisir et Sport Montérégie a prévu un budget afin de se munir de produits désinfectants et du matériel de protection nécessaire pour ses employés, afin d'assurer une offre sécuritaire et sanitaire.

⚠️ RISQUE RELIÉ À LA NATURE DE L'ACTIVITÉ

Que le niveau de risque de l'activité soit élevé.

✅ SOLUTION

En ce temps de pandémie, alors que les contacts de proximité sont à limiter, les interventions de premiers soins effectuées par des personnes autres que les spécialistes des urgences sont à éviter. Après évaluation du matériel disponible dans notre service de prêt, il est possible de constater que les activités pratiquées en lien avec ces équipements ne sont pas considérées risquées : camping, cyclisme et interprétation de la nature.

SYNTHÈSE DES RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES PRÊTEURS ET EMPRUNTEURS AVANT, PENDANT ET APRÈS UNE RÉSERVATION DE MATÉRIEL OU D'ÉQUIPEMENTS DE PLEIN AIR



1 AVANT

» RESPONSABILITÉS DU PRÊTEUR

- Transmettre une copie du Guide des mesures sanitaires en contexte de COVID-19 à l'emprunteur.
- Fournir les équipements nécessaires à ses employés à risque (préparation du matériel, nettoyage, transport, retour du matériel, proximité avec les emprunteurs) :
 - Bouteilles de désinfectant pour les mains
 - Lingettes désinfectantes
 - Masques

» RESPONSABILITÉS DE L'EMPRUNTEUR

- Prendre connaissance du Guide des mesures sanitaires en contexte de COVID-19.
- Signer l'engagement relatif aux mesures sanitaires en contexte de COVID-19.
- Transmettre l'information et une copie du Guide des mesures sanitaires en contexte de COVID-19 à l'ensemble des participants de l'activité.
- S'assurer qu'aucun participant dans son groupe n'est à risque ou ne représente une clientèle vulnérable face au virus.
- Fournir le gel hydroalcoolique aux participants de l'activité.

ou

2 PENDANT

(RÉSERVATION SANS UTILISATION DU SERVICE DE TRANSPORT)

» RESPONSABILITÉS DU PRÊTEUR

- Se laver les mains avant de laisser la commande de matériel à la réception de l'organisme.
- Accueillir l'emprunteur en respectant le 2 mètres de distanciation physique.
- Faire signer le formulaire d'emprunt afin d'officialiser la liste des items prêtés (et en remettre une copie à l'emprunteur).

» RESPONSABILITÉS DE L'EMPRUNTEUR

- Se désinfecter les mains à son arrivée à la réception.
- Signer le formulaire d'emprunt.
- Transporter le matériel jusqu'à son véhicule.

2 PENDANT

(RÉSERVATION AVEC UTILISATION DU SERVICE DE TRANSPORT)

» RESPONSABILITÉS DU PRÊTEUR

- Se laver les mains avant de déposer le matériel réservé dans le véhicule.
- Désinfecter le volant et le bras de vitesse du véhicule à l'aide d'une lingette.
- Respecter le 2 mètres de distanciation physique avec l'emprunteur une fois arrivé sur les lieux.
- Débarquer le matériel du véhicule (pré-activité) ou reprendre le matériel emprunté (post-activité).
- Se désinfecter à nouveau les mains.
- Demander à l'emprunteur de se désinfecter les mains avant de lui faire signer le formulaire d'emprunt de matériel (en remettre une copie à l'emprunteur).
- Se laver les mains avant de repartir avec le véhicule.

» RESPONSABILITÉS DE L'EMPRUNTEUR

- Respecter le 2 mètres de distanciation physique avec le prêteur.
- Se désinfecter les mains avant de signer le formulaire d'emprunt.

3 APRÈS

» RESPONSABILITÉS DU PRÊTEUR

- Déposer le matériel utilisé (post-activité) dans l'espace préalablement déterminé pour la quarantaine et le laisser là pendant 3 jours.
- Nettoyer et désinfecter le matériel avec les produits conseillés par les fournisseurs d'équipement, après 3 jours de quarantaine.

- Porter le matériel de protection tout le long du nettoyage.
- Se laver les mains après le nettoyage.
- Faire un suivi auprès de l'emprunteur afin de confirmer qu'aucun participant n'ait été testé positif dans les 14 jours suivant l'activité.

» RESPONSABILITÉS DE L'EMPRUNTEUR

- Informer le prêteur si un participant ayant utilisé le matériel emprunté est testé positif face au virus.